

L'Éclairer du Gâtinais, 2 octobre 2019

Le sénateur Sueur pose la question

Quel avenir pour les moulins de la Cléry ?

Sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur a récemment rencontré les membres de l'Association du bassin de la Cléry. Il est ensuite intervenu auprès de Franck Riester, ministre de la Culture, et Pierre Pouessel, préfet du Loiret, pour attirer leur attention sur les vives préoccupations des riverains de la Cléry.

Quel devenir pour les 35 moulins qui sont situés sur les 43 kilomètres que compte la Cléry, affluent du Loing qui traverse la région de Courtenay et le Ferritrois ? Le sénateur Sueur pose la question.

« Les propriétaires de ces moulins ont reçu cet été des projets d'arrêtés les obligeant à effectuer des travaux, ou à prendre des mesures qui pourraient mettre en cause la pérennité de ces moulins. Ainsi, en serait-il, par exemple, de l'obligation faite aux propriétaires de certains



L'ouverture des vannes pose notamment problème.

moulins d'ouverture des vannes pendant une période de 6 mois par an, ce qui pourrait avoir des effets très négatifs sur le niveau de l'eau et sur l'environnement ».

Jean-Pierre Sueur a indiqué qu'« aucune réunion publique n'avait été organisée par les services de l'État pour présenter et justifier les mesures envisagées ». Il s'est étonné qu'« une concertation ap-

profondie n'ait pas été mise en place alors qu'il est demandé aux propriétaires concernés de s'exprimer dans de très brefs délais, puisqu'ils devaient le faire avant le 30 septembre sur les projets d'arrêtés qui leur ont été transmis cet été ».

Il a souligné que « les moulins, dont certains sont très anciens, constituent un patrimoine de grande valeur, aussi bien

sur la Cléry que sur d'autres rivières du département du Loiret, auxquels les habitants sont légitimement attachés. Ils méritent assurément d'être protégés » et a rappelé qu'il était lui-même intervenu au Sénat lors de débats parlementaires qui ont permis l'adoption d'articles de loi qui renforcent cet objectif.

Le sénateur a également ajouté que les moulins peuvent produire de l'énergie renouvelable et que les biefs constituent des réserves incendieuses précieuses pour la sécurité incendie.

Jean-Pierre Sueur a enfin demandé au ministre et au préfet « compte tenu de la vive et légitime émotion des riverains de la Cléry » une « remise à plat de ce dossier et l'organisation de réunions publiques ainsi que de concertations approfondies avec les riverains ». Voir aussi en pages 2, 3 et 31.

Colère dans la vallée de la Cléry

Une pétition pour les moulins

La Cléry est en danger, affirme l'association du bassin de la Cléry, qui sort de sa discrétion habituelle, pour tirer le signal d'alarme : des pétitions sont à signer.

Les 34 moulins de la Cléry dans le collimateur de l'État. Des courriers, envoyés par la DDT45 en plein cœur de l'été, ont annoncé à certains propriétaires l'abrogation de leur droit d'eau, ont lancé des ultimatums à d'autres, et ont annoncé à tous l'obligation de laisser les vannes ouvertes durant l'hiver, le but annoncé étant « la renaturation de la Cléry ».

Bien au contraire, Fabrice Bassot, président de l'Association du bassin de la Cléry et propriétaire de moulin, prédit la dénaturation de la Cléry, et dénonce le caractère arbitraire et autoritaire de la démarche.

Il y a urgence. Les membres de l'association ABC, qui rassemble les propriétaires de moulins mais également les riverains, ont vite été rejoints par les associa-



Fabrice Bassot et Isabelle Sédillot ont su convaincre bien des gens du bien-fondé de leurs démarches, mais il faut encore des appuis.

tions de pêche du secteur, inquiètes pour l'écosystème, ainsi que par les amoureux de leur vallée. Face à une administration déterminée, de nombreux leviers d'action ont été actionnés parmi lesquels une pétition, qui peut être signée chez les commerçants du secteur, cafés et boulangeries, et qui sera envoyée au préfet.

L'appui de l'Epape et du sénateur Sueur. Fabrice Bassot a également trouvé des appuis

après de Benoît Digeon, président de l'Epape, auprès du sénateur Jean-Pierre Sueur. Ce dernier est intervenu auprès de Franck Riester, ministre de la Culture, et de Pierre Pouessel, préfet du Loiret, pour appeler leur attention sur la spécificité de la Cléry (voir en p. 8). Frédéric Néraud, conseiller départemental, s'est également dit préoccupé par la situation, tout comme le sous-préfet Paul Laville. Quant à Lionel de Rafélys,

l'un des vice-présidents de l'Epape, il a reconnu le bon état écologique de la Cléry, son patrimoine remarquable, biologique et architectural (voir en p. 2). Et a souligné que toute action devait être menée dans le dialogue et la concertation, l'Epape étant un interlocuteur de choix pour les propriétaires de moulin.

Pratique. Pour en savoir plus ou s'invoquer, on peut également contacter Fabrice Bassot : fabricebassot@hotmail.com.